

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Voirie - Acquisition d'un terrain sis chemin du Busquet à M. FANGARI et M. VILMET

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En vue de l'élargissement du chemin du Busquet, un accord est intervenu avec Messieurs FANGARI et VILMET afin que la Commune de Bayonne puisse acquérir une partie de leur propriété sise 32 et 34 Chemin du Busquet.

La transaction porte sur une superficie de 45 m2, à détacher de la parcelle CW 215 d'une superficie de 1715 m2, le document d'arpentage étant en cours de réalisation.

Le prix de l'acquisition est d'un montant de 45 €/m2, soit un total de 2025 € conformément à l'avis des Services Fiscaux.

Tous les frais liés à l'opération seront à la charge exclusive de la Commune de Bayonne.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec Messieurs FANGARI et VILMET ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux afin de concrétiser ladite acquisition.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.